

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2023

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 15
septembre 2023**

N° 23-09-14

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

**OBJET :
Subventions aux
associations – Année 2023**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

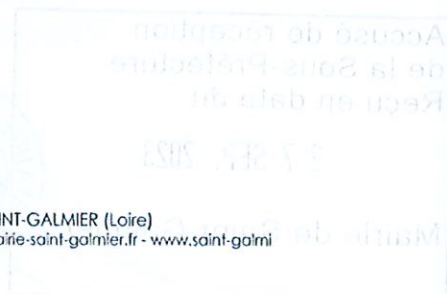
Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
27 SEP. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

27 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, présente plusieurs demandes de subvention.

La première demande émane de l'association « La Provence en Miniature ». Association qui vient d'être relancée dernièrement afin d'assurer notamment la promotion de la maquette du village provençal.

La seconde émane de trois troupes de théâtre dont deux baldomériennes (La Sarbacane et le Cartable Rouge) et une chambutaire (Art'Scène) qui vont organiser un festival de théâtre « Le Chambaldo » du 3 au 5 novembre 2023.

Enfin, lors de l'examen des subventions aux associations sportives, au moment du vote du budget, il avait été décidé de reporter l'affectation de la dotation sport dans l'attente de nouveaux critères à établir par le nouveau bureau de l'Office Municipal des Sports. Ces derniers ayant été déterminés, les subventions au titre de la dotation peuvent être présentées au vote.

La commission finances qui s'est réunie le 13 septembre dernier, a étudié les demandes, approuvé les nouveaux critères de la dotation sport et propose les montants suivants :

NOM DE L ASSOCIATION	MONTANT	TYPE DE SUBVENTION
La Provence en Miniature	500 €	Fonctionnement
La Sarbacane	500 €	Promotion animation
Etoile sportive baldomérienne	2 440 €	Dotation Sport
Saint Galmier Loisirs – section badminton	948 €	Dotation Sport
Saint Galmier Judo Club	1 513 €	Dotation Sport
Tennis Club de Saint Galmier	4 589 €	Dotation Sport
Entente Forézienne de Volley Ball	3 010 €	Dotation Sport
TOTAL	13 500 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer les subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus, soit un montant total de 13 500 €.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au compte au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 25 septembre 2023.

LE MAIRE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

27 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

